

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service eau environnement

Le Directeur départemental des territoires et de la mer

N° 690/2018

Vu l'article R.424-8 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2018 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département du Nord pour la campagne de chasse 2018-2019 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région Nord Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2018 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté de Monsieur Eric FISSE, Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer en date du 23 août 2018 ;

Vu la demande d'autorisation individuelle de tir de sangliers à l'approche et à l'affût ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Valentin WILLAME demeurant 4, route Nationale 2 - 59219 ETROEUNGT est autorisé à chasser le sanglier à l'approche et à l'affût sur le(s) territoire(s) de(s) la commune(s) de ANOR et désigné (s) dans la demande, sur le(s)quel(s) il bénéficie de l'autorisation du détenteur du droit de chasse.

**Article 2** : La présente autorisation est valable jusqu'au 15 septembre 2018 et devra être présentée à toute réquisition.

**Article 3** : Monsieur Valentin WILLAME devra avant le 6 octobre 2018 adresser à la DDTM, Service Eau Environnement – 62, boulevard de Belfort – CS 90007 - 59042 LILLE CEDEX, le compte rendu annexé au présent arrêté dûment complété. A défaut, les demandes ultérieures pourront être refusées.

**Article 4** : Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord, le sous-préfet d'AVESNES-SUR-HELPE, le(s) maire(s) de ANOR, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 4 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,  
Le chef de l'unité Biodiversité Changement Climatique



Bertrand SURCIN